

tencier de Collin's Bay et l'institution de Joyceville) sont situées à quelques milles de Kingston. Le Centre fédéral de formation et l'institution Leclerc avoisinent le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul; et deux autres institutions sont situées à Matsqui (C.-B.), et à Cowansville (P.Q.).

Huit camps correctionnels à sûreté minimum font fonction d'annexes à l'institution principale de leur région. Ils sont situés à William Head et Agassiz (C.-B.), à Beaver Creek et Landry Crossing près de Bracebridge et de Petawawa (Ont.), à Gatineau (Parc de la Gatineau) et Valleyfield (P.Q.); à Blue Mountain près de Gagetown (N.-B.); et à Springhill (N.-É.). Six fermes pénitentiaires à sûreté minimum, situées à Dorchester, Saint-Vincent-de-Paul, Collin's Bay, Joyceville, Stony Mountain et Prince-Albert, font fonction d'annexes aux six pénitenciers locaux. Il y a aussi à Saint-Vincent-de-Paul une satellite industrielle à sûreté minimum.

La prison des femmes, à Kingston (Ont.), reçoit les femmes de tout le pays condamnées au pénitencier.

Le camp de prisonniers à sûreté spéciale pour les Fils de la liberté (hommes et femmes) condamnés au pénitencier est situé près d'Agassiz (C.-B.) et se nomme Mountain Prison. Lorsque les femmes doukhobors eurent purgé leur sentence, une partie de la prison a été transformée en une institution pour récidivistes âgés.

La construction de cinq nouvelles institutions en était rendue à divers stades en 1966-1967: une institution à sûreté maximum située à Sainte-Anne-des-Plaines (P.Q.), des institutions à sûreté moyenne situées à Springhill (N.-É.), Warkworth (Ont.) et Drumheller (Alb.); et une institution spéciale de correction, à Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.).

Trois écoles pénitentiaires (à Kingston, Saint-Vincent-de-Paul et New Westminster) assurent une formation supérieure aux fonctionnaires des pénitenciers et la formation des recrues. Celle de Kingston reçoit les fonctionnaires bilingues ou de langue anglaise, celle de Saint-Vincent-de-Paul, surtout les fonctionnaires de langue française de toutes les parties du Canada et celle de New Westminster forme les recrues pour les institutions de la région de l'Ouest. Ces écoles pénitentiaires fournissent d'excellentes installations pour les conférences des directeurs d'institutions et d'autres groupes particuliers de fonctionnaires.

Le bureau principal du Service est situé à Ottawa. Des directorats régionaux ont été établis à New Westminster (C.-B.), Kingston (Ont.) et à Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.) pour les régions de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec respectivement.

Sous-section 3.—Le régime de la libération conditionnelle au Canada*

La libération conditionnelle est un moyen par lequel un détenu d'une institution correctionnelle au Canada peut être libéré s'il a manifestement l'intention de s'amender. La libération conditionnelle vise à protéger la société, grâce à la réadaptation du détenu. Il est essentiel que le public comprenne que le but véritable de la punition doit être la réforme du délinquant, et non seulement la vengeance ou le châtement; mais, comme la Commission des libérations conditionnelles s'intéresse autant à la protection de la société qu'à la réforme du détenu, et il ne faut pas laisser le bien-être d'un détenu venir compromettre le succès du régime des libérations conditionnelles ni la protection du public.

La Commission des libérations conditionnelles a pour fonction de choisir dans les différentes maisons pénales du Canada, les détenus qui manifestent le désir sincère de s'amender et les aider à le faire en leur accordant la libération conditionnelle. Le détenu peut ensuite purger le reste de sa peine dans la société, mais sous surveillance et subor-

* Rédigé par T. G. Street, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Ottawa.